

SECTION 1: IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION:

USAGE RECOMMANDÉ:

RESTRICTIONS D'UTILISATION:

IDENTIFICATEUR DYU FOURNISSEUR:

Acide Sulfamique

Sulphamic acid

Additif pour fluide de forage de puits de pétrole; additif de ciment

Aucun

Di-Corp

8750-53 Ave

Edmonton, AB T6E 5G2

780-440-4923

1-888-CANUTEC (226-8832), 613-996-6666 ou * 666 sur un téléphone cellulaire

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE POUR LES
TRANSPORTS : (24 h)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION:

Corrosif pour les métaux - Catégorie 1

Irritation cutanée - Catégorie 2

Irritation oculaire - Catégorie 2

SYMBOLE DE DANGER:



MENTION D'AVERTISSEMENT:

ATTENTION

MENTION DE DANGER:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Se laver soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

CONSEIL DE PRUDENCE:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion.

Éliminer le contenu / conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et / ou internationales.

AUTRES DANGERS:

Aucun connu

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

NOM CHIMIQUE

Acide sulfamique

NUMÉRO DE CAS

5326-14-6

CONCENTRATION

>98% (p/p)

SECTION 4: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU:	Brosser rapidement et délicatement l'excès de produit chimique. Rincer abondamment à l'eau courante tout en retirant les vêtements contaminés. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
CONTACT AVEC LES YEUX:	Rincer avec de l'eau tiède coulant doucement pendant au moins 20 minutes. Tenez les paupières ouvertes pour assurer un rinçage complet. Obtenir des soins médicaux lorsque le rinçage est terminé et qu'aucune autre irritation n'est ressentie.
INGESTION:	Ne pas faire vomir. Rincez la bouche avec de l'eau. Donner 1 à 2 verres d'eau. Obtenir des soins médicaux. Ne jamais rien faire avaler si le patient est inconscient, perd rapidement conscience ou convulse.
INHALATION:	Déplacez-vous dans la zone exempte de poussière. Obtenir des soins médicaux immédiats. Si la victime ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire survient, fournir de la respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié.
SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS/ QU'ILS SOIENT AIGUS OU RETARDÉS:	Peut causer une irritation modérée à sévère des yeux. Peut causer une irritation de la peau.
MENTION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL:	Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS:	Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse appropriée, eau pulvérisée ou brouillard.
AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS:	Aucun connu.
DANGERS SPÉCIFIQUES:	Émet des fumées toxiques dans des conditions d'incendie.
PRODUITS LA COMBUSTION DE DANGEREUX:	Oxydes de soufre et ammoniac.
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:	Appareil respiratoire autonome requis pour le personnel de lutte contre l'incendie. Déplacez le matériel de la zone d'incendie si possible pour le faire sans risque.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Le matériel est corrosif: Utiliser un équipement de sécurité approprié. Éliminer les sources d'inflammation. Évitez de créer des nuages de poussière. L'acide sulfamique est un toxique environnemental aigu; empêcher les matériaux de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Recueillir le matériau sec en pelletant, le matériel liquide peut être enlevé avec un camion de vide. Recueillir le matériel non contaminé pour le reconditionnement. Recueillir le matériel contaminé dans un contenant approuvé pour l'élimination. Rincer abondamment la zone de déversement avec de l'eau.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DE MANUTENTION

Ce produit est corrosif. Porter un équipement de protection individuelle. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évitez l'ingestion. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Évitez de créer des nuages de poussière.

CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS

Conserver dans un endroit frais et sec à l'écart des matières incompatibles. Conserver le récipient bien fermé et correctement étiqueté. Les solutions aqueuses d'acide sulfamique peuvent, si elles sont en contact avec un métal réactif (fer, zinc, aluminium), former de l'hydrogène qui peut créer des mélanges explosifs. Évitez de créer des nuages de poussière lors de la manipulation. Les emballages vides contiennent des matières dangereuses résiduelles et doivent être manipulés comme s'ils étaient pleins.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITS D'EXPOSITION	Non-établi
CONTRÔLES D'INGÉNIERIE APPROPRIÉS:	À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, utiliser une enceinte de traitement, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs sous les limites. Assurez-vous que l'équipement de ventilation est résistant à la corrosion et séparé des autres systèmes de ventilation.
PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES:	MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE Masques à poussière approuvés requis pour les niveaux de poussière inférieurs à la TLV. Utiliser un respirateur à filtre à particules correctement ajusté et conforme à une norme approuvée si les concentrations atmosphériques excèdent la valeur TLV ou si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
PROTECTION DE LA PEAU:	Gantelets en caoutchouc recommandés.
PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE:	Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Ne portez pas de lentilles de contact.
AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION:	Des vêtements de protection requis pour empêcher le contact. Assurez-vous que la station de lavage des yeux et la douche d'urgence sont disponibles.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE:	Poudre ou granules blanche
ODEUR:	Inodore
SEUIL OLFACTIF:	N'est pas applicable
pH:	1.18 (10 g/L solution)
POINT DE FUSION ET POINT DE CONGÉLATION:	205°C
POINT INITIAL D'ÉBULLITION ET DOMAINE D'ÉBULLITION:	N'est pas applicable (se décompose)
POINT D'ÉCLAIR:	N'est pas applicable
TAUX D'ÉVAPORATION:	N'est pas applicable
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE ET GAZ):	N'est pas applicable
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIBILITÉ:	N'est pas applicable
TENSION DE VAPEUR:	0.78 Pa @ 20°C
DENSITÉ DE VAPEUR:	Indisponible
DENSITÉ RELATIVE:	2.15 g/cm ³ @ 25°C
SOLUBILITÉ:	Soluble dans l'eau (181.4 g/L @ 20°C)
COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU:	Indisponible
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:	N'est pas applicable
TEMPÉRATURE DE DECOMPOSITION:	209°C
VISCOSITÉ:	N'est pas applicable

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ:	Indisponible.
STABILITÉ CHIMIQUE:	Stable.
RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES:	Peut réagir violemment avec les nitrates et l'acide nitrique, provoquant même parfois des explosions.
CONDITIONS À ÉVITER:	Évitez les cyanures, les nitrates, les sulfures, le chlore, l'acide hypochloreux ou l'hypochlorite.
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES:	Indisponible.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Peut réagir avec les métaux générant de l'hydrogène gazeux explosif.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ PRODUIT:

DL50 (oral, rat) = 3160 mg/kg

CONTACT AVEC LE PEAU:

Peut causer une irritation. Un contact prolongé peut provoquer une inflammation et des cloques.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Peut causer une irritation modérée à grave selon les tests sur les animaux. Un contact prolongé peut causer des dommages à la cornée et possiblement la cécité. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'œsophage.

INGESTION:

INHALATION:

Les poussières et brouillards provenant des solutions peuvent causer une irritation temporaire du nez et de la gorge. La gravité de ces effets dépend de la concentration dans l'air, de la concentration de la solution et de la durée de l'exposition.

CARCINOGENICITÉ:

Non considéré comme cancérigène (NTP, CIRC ou OSHA).

TERATOGENICITY:

Pas d'information disponible.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION:

Pas d'information disponible.

MUTAGÉNICITÉ:

Pas d'information disponible.

TOXICITÉ CHRONIQUE:

Pas d'information disponible.

EFFETS DES ORGANES CIBLES:

Pas d'information disponible.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ECOTOXICITÉ:

Poisson: CL50 (Pimephales promelas): 70.3 mg/L/96 hr (OECD TG 203, 1981)

Daphia: CE50 (Daphnia magna): 71.6 mg/L/24 hr (OECD TG 202, 2010)

Algaes: CEr50: 48 mg/L/72 hr (OECD TG 201, 2010)

Micro-organismes: CE50: > 200 mg/L/3 hr (OECD TG 209, 2010)

PERSISTANCE ET DEGRADATION:

L'acide sulfamique est stable dans l'eau à pH 4, 7 et 9 à 25 °C, avec une demi-vie supérieure à un an. L'acide sulfamique est une substance inorganique, de sorte que le critère de biodégradabilité n'est pas applicable.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATIVE:

N'est pas applicable. L'acide sulfamique est une substance inorganique à forte solubilité dans l'eau et sans métaux lourds, ce qui indique qu'elle n'a aucun potentiel de bioaccumulation.

MOBILITÉ DANS LE SOL:

N'est pas applicable

AITRES EFFETS NOCIFS:

Indisponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de déterminer si le matériau répond aux critères de déchets dangereux au moment de l'élimination. Les contenants vides, qui n'ont pas été nettoyés et purgés, contiennent des matières résiduelles dangereuses et doivent être recyclés ou éliminés conformément à la réglementation locale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Réglementé

DOT

Réglementé

IATA

Réglementé

IMDG

Réglementé

NUMERO ONU:

UN2967

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:	ACID SULFAMIQUE
CLASS DE DANGER:	8
GROUPE D'EMBALLAGE:	III
TERMS DE CODE MARITIME INTERNATIONAL:	N'est pas applicable
TRANSPORT EN VRAC:	N'est pas applicable
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:	N'est pas applicable

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS/LES:	Sur la liste.
TSCA:	Sur la liste.

SECTION 16: OTHER INFORMATION

DATE DE PRÉPARATION:	4 novembre 2025
REMPLE :	13 avril 2018

AVIS:	Les informations contenues dans ce document sont données de bonne foi, mais aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite.
-------	--